



**SAINT-HIPPOLYTE**

**AVIS PUBLIC**

**DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE**

Est, par le présent avis donné par le soussigné, directeur général par intérim de la susdite municipalité, que le conseil de la Municipalité de Saint-Hippolyte, à sa séance du 9 mars 2021, statuera sur les demandes ci-dessous détaillées.

<b>Immeubles visés</b>	<b>Nature et effets de la demande</b>
<b>DDM 2021-0001 42, rue du Harfang-des-Neiges</b>	Réduire la distance entre une piscine et un bâtiment principal à 1,22 mètre au lieu de 3 mètres
<b>DDM 2021-0006 148, chemin de la Carrière</b>	Réduire la marge de recul arrière du bâtiment existant à 4,55 mètres au lieu de 5 mètres
<b>DDM 2021-0007 77, 111<sup>e</sup> Avenue</b>	Réduire la marge de recul entre un bâtiment principal et un cours d'eau à 14,68 mètres au lieu de 15 mètres

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes lors de cette séance du conseil, si telle séance est tenue avec la présence du public ou dans le cas contraire, en transmettant par écrit à la Municipalité ses observations sur lesdites demandes et ce, avant le 8 mars 2021, en indiquant clairement quelle dérogation mineure fait l'objet d'observations, le nom et les coordonnées de la personne qui les transmet, ainsi que le moyen privilégié pour communiquer avec elle, si requis (téléphone, courriel).

Donné à Saint-Hippolyte, ce 22 février 2021.

Mathieu Meunier  
Directeur général par intérim  
/md